

N° 135

SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1980-1981

Annexe au procès-verbal de la séance du 3 décembre 1980.

PROPOSITION DE LOI

tendant à valoriser les réserves charbonnières du bassin des Cévennes.

PRÉSENTÉE

Par M. Raymond DUMONT, Mmes Marie-Claude BEAUDEAU, Danielle BIDA RD, MM. Serge BOUCHENY, Jacques EBERHARD, Gérard EHLERS, Pierre GAMBOA, Jean GARCIA, Bernard HUGO (Yvelines), Paul JARGOT, Charles LEDERMAN, Fernand LEFORT, Anicet LE PORS, Mme Hélène LUC, MM. James MARSON, Louis MINETTI, Jean OOGHE, Mme Rolande PERLICAN, MM. Marcel ROSETTE, Guy SCHMAUS, Camille VALLIN, Hector VIRON et Marcel GARGAR,

Sénateurs.

(Renvoyée à la commission des Affaires économiques et du Plan, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le Règlement.)

EXPOSÉ DES MOTIFS

MESDAMES, MESSIEURS,

L'histoire des trente dernières années illustre avec éclat l'attitude résolue, responsable et offensive du Parti communiste sur les problèmes énergétiques qu'il s'agisse du charbon, du pétrole, de l'hydraulique, du nucléaire ou des énergies nouvelles.

Dès la Libération les communistes sont aux côtés des travailleurs pour gagner la « bataille du charbon », décisive pour la reconstruction de la France. C'est sous l'impulsion d'un ministre communiste que le premier plan de production hydro-électrique est mis sur pied.

Quelques années plus tard, ils dévoilent le mécanisme par lequel la Communauté européenne du charbon et de l'acier (C.E.C.A.) fait peser les plus grosses menaces sur la production française d'acier et de charbon.

A la fin des années 1950, ils s'élèvent contre la politique du « tout pétrole » et la régression accélérée de la production nationale de charbon.

Dix ans plus tard les communistes se prononcent pour un programme de constructions nucléaires utilisant la filière française abandonnée après une suspension de 1966 à 1971 du programme nucléaire sacrifié au profit de la licence Westinghouse.

Ce bref rappel illustre la pérennité de la conception des communistes en matière énergétique. La diversification est la constante de cette politique qui intègre aussi bien les ressources énergétiques traditionnelles, charbon, relativement nouvelles, l'hydro-électricité ou récentes, l'électronucléaire, solaire, géothermie, etc.

Cette conception est encore réaffirmée par la résolution du 23^e congrès du Parti communiste français.

La relance de la production charbonnière proposée dès 1976 par le secrétaire général du P.C.F. dans le Nord et le recours à des techniques nouvelles comme la gazéification correspond aux besoins énergétiques de notre pays.

Plus encore qu'à une autre période, aucune énergie n'est susceptible seule de satisfaire les besoins existants.

Il convient donc de développer toutes les sources d'énergies sans exclusive. Le charbon est une de ces sources dont notre pays dispose. Nos propositions tendent donc à utiliser les disponibilités

existantes pour contribuer pour une part à l'indépendance énergétique.

Une ère nouvelle s'ouvre pour cette énergie grâce notamment aux progrès technologiques accomplis tant pour son extraction que pour son utilisation.

Il est à présent possible par exemple d'utiliser en le transformant en gaz, en hydrocarbures liquides, de réaliser des suspensions de charbon et de mazout ou de l'utiliser finement broyé injecté sous pression d'air (technique dite du lit fluidisé).

La mise en valeur des ressources nationales, des atouts de la France, constitue dans le monde actuel la première condition et la garantie essentielle de la rentabilité économique et sociale examinée dans une perspective à moyen terme.

Dans son mémorandum, le Parti communiste propose donc de porter la production nationale de moins de 20 millions de tonnes actuellement à 45 millions en 1990 ; ce qui par ailleurs correspond à un effort équivalent à celui entrepris dans les autres pays.

Le Gouvernement au contraire, malgré quelques reculs imposés par la puissance des luttes, s'oriente vers une augmentation de la consommation assurée uniquement par des importations et des prises de participation dans les mines étrangères.

Ce choix serait, nous dit-on, imposé par le coût élevé du charbon français.

Or les Charbonnages reconnaissent eux-mêmes que, en 1979, la houille destinée à l'industrie revient au départ de la mine à 293 F la tonne en Lorraine, 340 F en Provence et 424,10 F au départ de R.F.A. qui est pourtant notre premier fournisseur. Le Gouvernement choisit donc d'acheter au prix fort et en devises plutôt que d'exploiter nos ressources nationales.

Tout milite en faveur de la relance de la production charbonnière nationale : l'existence de gisements importants, la compétence des mineurs et les acquis des techniques françaises.

Nous proposons sept orientations majeures pour garantir l'approvisionnement énergétique du pays :

— relance globale et par bassin de la production, ouverture de nouveaux bassins ;

— travailler et vivre autrement pour les mineurs c'est-à-dire promouvoir un nouveau statut d'avant-garde qui prenne en compte les possibilités de notre époque ;

— démocratiser les charbonnages et favoriser l'intervention des travailleurs à tous les niveaux ;

— promouvoir la prospection des gisements et le développement de techniques avancées dans l'exploitation et l'utilisation du charbon ;

— financement adapté aux conditions créées par le gâchis opéré dans les activités minières (il s'agit d'un engagement national qui doit être financé par un « fonds national charbon ») ;

— une politique de relance de l'utilisation du charbon ;

— une politique de coopération et d'échanges équilibrée, fondée sur un nouvel ordre économique international

C'est dans cette conception d'ensemble que s'inscrit l'exploitation des importantes réserves de charbon de notre région qui constituent un atout pour son développement économique.

Malgré un potentiel considérable notre région est déficitaire en énergie.

Ainsi, lors du très officieux colloque qui s'est tenu au mois de mai 1978 à Montpellier sur le thème de l'énergie et du développement régional, les industriels régionaux se sont plaints de la qualité des fournitures E.D.F. dans notre région en raison notamment de l'insuffisance de puissance et des nombreuses coupures techniques.

Certains, à cette occasion, allant jusqu'à remettre en cause leur implantation dans la région. Or, ce n'est pas seulement la situation de l'emploi dans notre région ne saurait souffrir d'aggravation, mais elle doit être améliorée par une relance industrielle nécessitant un développement énergétique nouveau. Ces raisons, ainsi que la gêne permanente des usages domestiques, imposent une reconsidération des besoins régionaux en énergie électrique.

La consommation régionale est de plus en plus assurée à partir de ressources naturelles étrangères : les ressources régionales n'assurent que 19 % de la consommation en 1977 (le reste : essentiellement le pétrole raffiné à Frontignan par la société américaine Mobil Oil).

L'intérêt national, le développement régional ont besoin d'une politique de diversification des sources d'énergie. Le bilan énergétique de la région laisse entrevoir de grandes possibilités, notamment grâce à la mise en valeur d'une de nos principales richesses régionales, le bassin minier des Cévennes.

Malgré l'existence de réserves importantes, le pouvoir, après plusieurs reculs successifs dus à la lutte des mineurs et de la population, veut arrêter définitivement l'exploitation au fond pour 1980, entraînant 550 suppressions d'emplois.

Dans le même temps, la centrale à charbon du F.E.S.C. à La Grand-Combe, aménagée il y a trente ans, n'est plus en état de marche. Malgré des groupes déclassés, cette centrale a produit, en

1977, 124 millions de kWh pour une consommation de 118.000 tonnes de charbon.

Or notre région possède des réserves immenses de charbon : plusieurs dizaines de millions de tonnes. A terme de dix ans, plus de 3 millions de tonnes dans le Gard, plus de 2,5 millions dans l'Hérault (en découverte, charbon vapeur) auxquelles il convient d'ajouter plus de 8 millions de tonnes d'anthracite au gisement Ladrecht dans le Gard et 3 millions dans l'Hérault, soit un total exploitable dans l'immédiat de plus de 16 millions de tonnes de charbon avec un potentiel annuel minimum en l'état actuel d'un million de tonnes environ. Ce délai d'exploitation permettrait la mise au point de nouvelles méthodes, le recours à des techniques modernes dans l'exploitation des couches plus profondes.

L'exploitation de cette richesse énergétique créerait des emplois et favoriserait les implantations industrielles qui peuvent trouver dans la zone industrielle de la Coste à la Vabreille à Saint-Martin-de-Valgagues 50 hectares aménagés.

Au bénéfice de ces éléments nous vous demandons d'adopter la présente proposition de loi.

PROPOSITION DE LOI

Article premier.

L'exploitation des bassins miniers des Cévennes est reconnue d'intérêt national. Les Charbonnages de France sont chargés de réunir toutes les conditions pour poursuivre et développer l'exploitation de ce gisement. Ils détermineront, après consultation d'E.D.F. et en concertation avec les représentants des mineurs, des cadres et des élèves de l'école des mines d'Alès, des collectivités locales un plan de production, d'investissements et d'embauche.

Art. 2.

Le plan de relance sera fondé sur 4 actions :

- la mise en exploitation immédiate du gisement d'antracite de Ladrecht situé entre le puits Destival et celui de Oules dans la région d'Alès ;
- l'exploitation du puits Ricard à La Grande-Combe ;
- la réouverture du puits à Saint-Florent-sur-Auscanet, producteur d'antracite de bonne qualité ;
- effectuer l'inventaire complet des ressources charbonnières de la région.

Art. 3.

Après la mise en arrêt de la centrale du F.E.S.C. dont la construction remonte à trente années, la construction d'une nouvelle centrale thermique à charbon de 250 MW bénéficie d'une aide du Fonds national charbon en complément du financement des Charbonnages et éventuellement d'E.D.F.

Art. 4.

Les deux dernières tranches de la centrale d'Aramon sont équipées pour consommer du charbon.

Art. 5.

Pour favoriser le recrutement du personnel nécessaire, des bureaux d'embauche sont ouverts. La priorité est réservée aux mineurs morts dans d'autres bassins.

Les conditions et l'organisation du travail, la rémunération, la durée des congés payés sont reconsidérés pour tenir compte des possibilités actuelles qui permettent aux mineurs de vivre et travailler au pays.

Art. 6.

La mise au point de techniques nouvelles d'exploitation est effectuée dans des centres de recherches créés à cet effet dans le bassin d'Alès en liaison avec l'Ecole des mines.

Art. 7.

Le financement des opérations de relance de la production est assuré par le « Fonds national charbon » qui participe également à certains investissements de modernisation et de construction des centrales.

Les autres investissements sont assurés par les Charbonnages de France.

Art. 8.

Il est créé pour cinq années un compte d'affectation spéciale intitulé « Fonds spécial de relance de la production charbonnière ». Il est financé par un prélèvement de 0,50 centimes par Méga/Joule sur les importations d'énergies primaires.